



commune de Murianette

ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE
30/2021

Arrêté de circulation

Objet : Branchement AEP et Télécom – Rue Hector Berlioz

L'an deux mille vingt et un, le quatorze octobre,

Le Maire de la commune de MURIANETTE

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 30 septembre 2021 de STPG sis 94 Les Evequaux à Biviers (38330) et de Bouygues Immobilier sis 7 rue Berthe de Boissieux à Grenoble (38000),

Vu l'avis de Grenoble Alpes Métropole en date du 14/10/2021,

Le Maire de Murianette

ARRETE

ARTICLE 1 : STPG et BOUYGUES IMMOBILIER sont autorisés à effectuer le branchement AEP et Télécom rue Hector Berlioz, entre le 14 octobre 2021 et le 23 octobre 2021.

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules sera alternée par la mise en place de feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30km/h.

La circulation des cycles et piétons devra être maintenue, sécurisée et fluide. Une signalisation sera installée à cet effet. Un passage pour les piétons sera matérialisé.

ARTICLE 3 : STPG et BOUYGUES IMMOBILIER prendront toutes les dispositions et mesures de protection utiles et veillera aux droits des riverains. Elle implantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, pendant l'intervention du personnel. La signalisation sera à la charge de STPG et BOUYGUES IMMOBILIER.

ARTICLE 4 : Le Maire et les Adjointes sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette, le 14 octobre 2021

Le Maire,
P/o Eric BASSET,
1^{er} adjoint

DESTINATAIRES :

- STPG et BOUYGUES IMMOBILIER
- Mesdames et Messieurs les Adjointes
- Police municipale de Domène
- Gendarmerie de Domène
- Grenoble Alpes Métropole